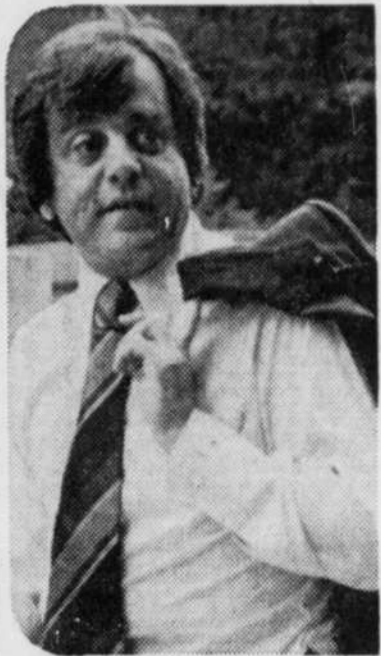


dossier



Un homme à connaître

Fernand Morin n'est pas connu du public en général mais il l'est dans les milieux universitaires où ses interventions sont recherchées et dans le milieu du travail où il préside depuis 1969 le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Claude Vaillancourt et Jacques Dumais sont allés le rencontrer et nous le font mieux connaître.

Fernand Morin

page B-1

arts



"1900" de Bertolucci

En 1900, deux enfants naissent le même jour. L'un est fils de patron, l'autre, fils de paysanne. C'est le point de départ d'une grande fresque révolutionnaire qui a suscité des réactions passionnées, autant à droite qu'à gauche, partout où elle a été présentée. Claude Daigneault traite de ce drame historique inspiré par notre siècle.

Bernardo Bertolucci

pages F-1 et F-8

tourisme



la Dame blanche

Souvent les gens de la région de Québec rêvent de voir les chutes Niagara tout en ignorant pratiquement les chutes Montmorency qui sont d'une centaine de pieds plus élevées. Autour des chutes Montmorency, ils ont pourtant la possibilité de découvrir un parc superbe, des sites historiques et même une résidence de villégiature pour personnes âgées.

Ensemble aux chutes

cahier E

PIERRE LAUBERTÉ c.i.u.

- ASSURANCE VIE
 - ASSURANCE SALAIRE
 - FONDIS DE PENSION
 - PLANIFICATION SUCCESSORALE
- 418-683-2501

LE SOLEIL

96 PAGES 9 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 29 JUILLET 1978

82e ANNEE, No 19

PRIX 50¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376, du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

dossier

CUQ: avec Pageau la guerre froide prend fin

par Benoît ROUTHIER

L'arrivée de M. Marcel Pageau à la présidence du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) semble avoir donné une vigueur nouvelle tant chez le personnel que chez les élus.

C'est ce qui ressort d'un entretien que LE SOLEIL a eu avec le successeur de M. Armand Trottier récemment, et des propos que nous ont tenus certains employés de la CUQ.

Le président, qui est aussi maire de l'Ancienne-Lorette, a confié au SOLEIL que depuis son arrivée à la tête de la Communauté urbaine il y "a plus de contacts entre la CUQ et les maires, plus de consultation et de dialogue".

Pour bien saisir toute l'importance de ces paroles, il faut se rappeler qu'au temps de M. Trottier c'était toujours la guerre froide.

Tandis que ce dernier ne cessait de vouloir faire penser les maires en fonction de toute la région de Québec, ceux-ci craignaient tellement de perdre de leurs prérogatives municipales au profit de l'organisme régional qu'ils le minaient de l'intérieur.

M. Trottier a souvent dénoncé l'absence de "conscience régionale" chez ses confrères.

Et qui ne se souvient pas du perpétuel malentendu entre M. Trottier et l'ancien maire de Québec, M. Gilles Lamontagne?

C'était une lutte de pouvoir qui n'existe plus avec M. Pageau. Possiblement parce que tout le monde s'entend pour faire de la CUQ ce que le président appelle "un instrument de service". Ou encore un orga-

nisme dont n'auront plus peur les municipalités.

Par ailleurs, des employés à la CUQ nous ont révélé que M. Pageau était un "foncteur". Quand il entreprend un dossier, il ne le laisse que quand il est classé. On a pu s'en rendre compte quand M. Pageau nous a parlé de sa détermination de résoudre le problème de la pollution à l'incinérateur.

A son arrivée à la CUQ, le nouveau président a pris soin de "se faire ouvrir les portes" de chaque service. Il voulait parler au monde, s'en faire connaître.

Le coup a apparemment réussi car M. Pageau peut nous dire aujourd'hui: "J'ai été très bien accueilli et j'aime bien ça".

Voir page B-3



Marcel Pageau

Surabondance de médecins au Québec

par Pierre BOULET

Loin de subir un exode et, conséquemment, une pénurie de médecins au profit des États-Unis et des autres provinces canadiennes, le Québec fait actuellement face à une surabondance de main-d'œuvre médicale.

Cette surabondance est telle que la plupart des établissements hospitaliers ont atteint leur point de saturation au chapitre des effectifs médicaux et que les services de l'immigration font preuve d'une sélectivité draconienne à l'endroit

des médecins étrangers désireux de venir pratiquer ici.

Actuellement, le Québec compte quelque 6.000 médecins spécialistes et 4.000 médecins omnipraticiens pratiquants, en plus des 2.000 autres qui, pour le moment, s'adonnent à ces fonctions administratives ou qui sont rémunérés par l'entreprise privée (dans les compagnies d'assurances en particulier).

Selon les données fournies par la Corporation professionnelle des médecins du Québec, les universités de Montréal, de Sherbrooke, Laval

et McGill produisent chaque année 675 nouveaux médecins.

Or, le nombre de médecins ayant quitté le Québec pour l'étranger (la Floride et le Texas, surtout), au cours de l'année dernière, ne dépasserait pas les 150.

Ces informations, recueillies par LE SOLEIL auprès de la Corporation professionnelle et des diverses fédérations de médecins de même que chez les dirigeants de plusieurs centres hospitaliers, désamorcent donc la crainte d'un exode

des médecins québécois vers l'étranger.

Récemment, cette crainte s'était exprimée plus ouvertement — notamment dans les milieux de formation médicale — à la suite de l'annonce du départ du célèbre cardiologue montréalais, le Dr Pierre Grondin. Ce dernier quittera en effet le Centre de cardiologie de Montréal pour prendre la direction du centre cardiovasculaire de l'hôpital Saint-Francis de Miami Beach.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Projet d'un bail-type pour les domestiques

par Claude VAILLANCOURT

MONTREAL — Déjà initiés à la formation du bail-type pour les locataires, les Québécois auront, de toute vraisemblance, l'occasion de se familiariser bientôt à un nouveau bail-type, celui-là pour la "location" des services de domestiques.

C'est, en effet, la formule actuellement retenue par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, pour assurer "un minimum de protection" aux milliers de travailleurs — souventes fois des immigrants — affectés à des travaux domestiques dans des résidences privées.

Interrogé par LE SOLEIL sur la forme que prendra la législation assurant des conditions minimales de travail aux domestiques de maison, M. Johnson, dans une entrevue, accordée, hier, à ses bureaux de Montréal, a dit préférer la formule du contrat-type à celle d'une rigoureuse ordonnance dont les métho-

des de contrôle s'avéraient fort difficiles.

"On n'a pas l'intention de faire de chacun des citoyens qui emploient un domestique — car ce sont souvent des "jobs" réservés à des femmes — de faire de ceux-ci une

(Suite à la page A2, 1re col.)

dossier / sport



Le Canada est choisi par les observateurs pour remporter les honneurs des prochains Jeux du Commonwealth qui débiteront le 3 août et Jean Saint-Hilaire nous en parle avant de partir pour Edmonton.

pages B-2 et C-2

ce week-end

sommaire

- Annonces classées G-1 à G-8, H-4 à H-9
- Arts et lettres F-1 à F-8
- Bandes dessinées A-7, D-2
- Bridge H-8
- Carrières et professions D-5 à D-11
- Décès H-11
- Echecs H-5
- Economie-finances B-5 à B-7
- Feuilleton H-9
- Habitat H-2, H-3
- Horoscope H-7
- La bonne chère C-7
- Mot mystère H-4
- Mots croisés H-6, H-7
- Où aller à Québec F-6
- Pages documentaires B-1 à B-3
- Patron H-8

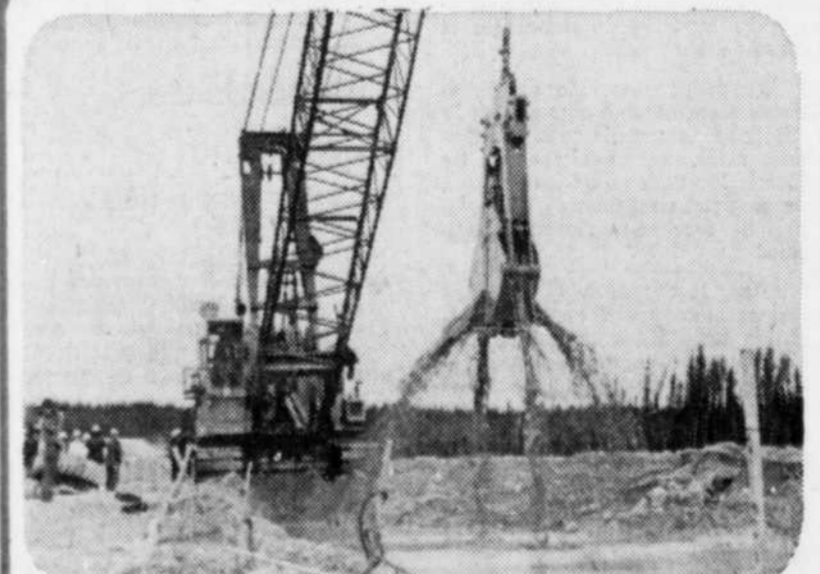
- Philatélie D-3
- Sciences B-4
- Sport C-1 à C-6
- Télévision F-7
- Tourisme E-1 à E-7

météo

Ensoleillé en matinée puis ennuagement aujourd'hui à Québec et à l'est avec un maximum de 23. Possibilité d'averses à Québec en soirée. Demain, possibilité d'averses puis dégagement à Québec. Nuageux avec possibilité d'averses à l'est.

Détails à la page H-4

science



Pour jeter un barrage sur la Eastmain à la baie James, il a fallu recourir à une technologie d'avant-garde dont nous entretient Claude Tessier.

page B-4

LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FETER ÇA!

REMPLISSEZ VOTRE COUPON DE PARTICIPATION AU CONCOURS

pour vous mériter l'un des 4 voyages "L'Eurobalade" offerts par Le Soleil en collaboration avec Air Canada, Tours Mont-Royal. En plus, \$500.00 d'argent de poche par couple!



NOM _____

ADRESSE _____

TELEPHONE _____

Remplissez ce coupon et postez-le à:
LE SOLEIL "CONCOURS L'EUROBALADE"
390 est, St-Vallier, Québec, G1K 7J6

Projet d'un...

(Suite de la première page)

sorte d'entreprise qui devrait nous faire des rapports à la fin de chaque mois", a expliqué M. Johnson. "Il nous faut trouver une formule qui retient la plus forte adhésion possible et ce, autant par les travailleurs que par leurs employeurs".

Selon le ministre, le contrat-



Pierre-Marc Johnson

type a l'avantage d'être plus clair et moins contraignant sur le plan bureaucratique.

"C'est beaucoup moins contraignant qu'une ordonnance de la Commission du salaire minimum dans laquelle on exigerait des contrats individuels qu'il nous faudrait vérifier par la suite".

Le temps nécessaire

C'est dès la prochaine session que le gouvernement du Québec entend se donner les moyens nécessaires pour accorder une telle protection aux travailleurs domestiques tout comme il le fera d'ailleurs, sous une autre façon, pour les travailleurs agricoles.

Le ministre Johnson ne croit pas cependant que de telles mesures s'appliqueront dès le mois d'octobre.

"Il faut nous donner le temps de légiférer pour ensuite confier à l'organisme approprié le mandat de mettre en application cette législation", a expliqué le titulaire du ministère du Travail.

S'il trouve aberrant le fait que certains domestiques doivent travailler dix heures par jour pour obtenir la maigre pitance de \$20 par semaine, en plus du gîte et du couvert, comme cela est le cas dans certaines occasions, le ministre Johnson signale que la solution à ce problème ne doit pas "avoir pour effet d'empêcher une dame du comté de Saint-Henri (un quartier défavorisé de Montréal) et dont le mari gagne \$11,000 par année, avant impôts, d'avoir chez elle, trois fois par semaine, une aide-domestique pour bénéficier de quelques heures de loisir".

"Cela démontre la complexité du problème, a rajouté le ministre. Tout ce que l'on veut régler, c'est une situation qui, dans certains cas, démontre des abus.

Une revendication de la base

L'idée d'un contrat-type a été largement mûrie par un groupe de travailleuses non organisées de la métropole, le mouvement "Au bas de l'échelle", issu du Family Service Association, affilié au Centre de service social Ville-Marie. Cette organisation est financée, en partie, par le ministère des Affaires sociales.

En avril dernier, le groupe soumettait un projet de contrat-type au ministère du Travail.

Comportant 20 clauses, le texte a comme objectif "d'établir de bonnes relations régulières entre les parties, de déterminer de bonnes conditions de travail pour les employés et d'encourager le meilleur rendement possible de la part des employées".

Après avoir défini les termes: employée domestique, employée domestique à temps plein, à temps partiel, résident et non-résident, le contrat s'attaque au salaire et à son paiement, aux heures de travail, au temps supplémentaire, aux congés statutaires, aux vacances annuelles, aux congés de maladie, de maternité, aux avantages sociaux, à la description de la tâche, à la période de probation, à l'avis de départ, à la procédure de grief et à la discrimination.

On ignore encore quelles clauses seront retenues par le ministère.

Conseil spécial des ministres le 24 août

(PC) — Un conseil des ministres spécial sera tenu du 24 au 26 août à Montebello sur la rivière Outaouais, a-t-on annoncé hier.

Depuis octobre 1976, les ministres se sont réunis une fois dans les

Laurentides et une autre fois à un chalet de pêche du gouvernement au nord de Québec.

Les 14 et 15 septembre, les dirigeants du Parti québécois se réuniront à Thetford.

A 105 ans, peut-être la plus vieille Québécoise

par Gilles PEPIN

LAC ETCHEMIN — "Je suis vieille mais je ne suis pas malade. Le bon Dieu viendra me chercher quand il le voudra. Ça ne presse pas. J'aime vivre, cela me donne au moins l'occasion de faire fâcher les autres..."

D'une santé tout à fait extraordinaire, unique même, Mme Jean (Odélie) Godbout parle encore ainsi, à 105 ans. Elle célébrera cet heureux anniversaire demain, dimanche. Elle est d'une lucidité vraiment surprenante. Sourde un peu, mais sans autre problème, si ce n'est son incapacité à se déplacer seule, disent les infirmières qui en ont soin au sanatorium Bégin, de Lac Etchemin.

Odélie Godbout est pensionnaire dans cet établissement pour malades chroniques depuis 11 ans. 29 ans après la mort de son mari, elle avait dû quitter sa maison, à Saint-Anselme de Dorchester, à la suite d'un accident où elle s'était fracturée une hanche en tombant.

son médecin, le Dr Jean-Marie Chamberland, la voit habituellement une fois la semaine, n'ayant pas besoin, généralement, de lui prescrire davantage que certaines vitamines, un laxatif ou une aspirine.

Comique et farceuse

"Je n'ai jamais été malade et j'ai bien travaillé", déclare cette bonne dame que les infirmières qualifient de "comique et farceuse". Gardes Marise Dulac et Cécile Beaurivage (celle-ci est religieuse des Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie) sont très fières de leur "patientie admirable, qui aime faire rire".

"Le travail ne fait pas mourir, au contraire, il garde en forme", nous a déclaré Mme Godbout, en livrant son secret de longévité. "Si vous voulez vivre vieux, demandez ça au bon Dieu", dit-elle en élevant une main qui tenait un beau gros chapelet.

Cette pieuse centenaire avoue réciter au moins 40 chapelets par jour. Elle prie pour tous ceux qui en ont besoin. "Il y en a pas mal, malgré qu'il y a encore beaucoup de bon monde, aujourd'hui", ajoute-t-elle en souriant.

Son anniversaire

Odélie Godbout aura exactement 105 ans, demain, le 30 juillet. Un groupe d'employés du sanatorium lui a préparé une belle petite fête, hier. Une messe fut suivie d'un dîner dans un petit salon voisin de sa chambre, d'où on l'a transportée en chaise roulante. Ses parents et amis viendront, à leur

tour, lui faire une petite fête, comme par les années passées.

Comme à chaque année également, elle s'attend de recevoir encore une lettre lui présentant les hommages du premier ministre du Canada. Elle attend continuellement des visiteurs dans sa chambre. Elle y est habituée, car beaucoup d'autres patients de l'hôpital et beaucoup de personnes de la région aiment bien aller jaser avec elle régulièrement.

Quant nous l'avons rencontrée, toute joyeuse et élégamment vêtue, jeudi après-midi, Mme Godbout était assise dans son lit, sa position préférée, dit-elle, pour voir les beaux champs qui lui rappellent de beaux souvenirs.

La centenaire était heureuse de dire qu'elle avait 4 y jeuné, le matin de la fête de sainte Anne, en qui elle entretient une grande dévotion. "Je jeûne ainsi quatre fois par année: à Noël, à Pâques puis aux fêtes de saint Joseph et de sainte Anne."

Sa nourriture habituelle: gruau et rôtie, le matin, un peu de viande, le midi, et deux rôties avec un café faible, au souper.

Fille de paysan

Dernière d'une famille de 14 enfants, Odélie Godbout était la fille de Joseph Boutin, cultivateur dans le rang de la Montagne, à Saint-Anselme. Elle s'est embauchée comme ménagère, dès l'âge de 12 ans, puis a épousé, à 25 ans, Jean Godbout, lui aussi cultivateur à Saint-Anselme.

"Je m'ennuie parfois du travail de la ferme. J'aimais bien cela, mais j'ai aimé encore plus le travail de cordonnier, un métier que j'ai exercé pendant 30 ans, à Saint-Anselme, alors que mon mari était devenu menuisier. J'avais appris cela avec ma belle-soeur. Des bottes de sauvage, je vous dis que j'en ai faites; c'était bon..."

Mme Godbout n'eut pas le bonheur d'avoir des enfants. Mais après avoir vendu sa cordonnerie à un homme de Sainte-Marie, elle adopta une fille et, après la mort de son mari, elle contribua à faire instruire un garçon qui devint prêtre. Cela combla la bonne veuve.

Mme Suzanne Turgeon est cette fille adoptive qui a hérité de la maison de Mme Godbout, quand celle-ci dû prendre le chemin de l'hôpital. "Elle a quatre enfants, âgés de 13 à 22 ans; je les aime comme s'ils étaient à moi", nous dit Mme Godbout.

Le prêtre, qui fait aussi le bonheur de cette généreuse dame, est M. Marc-André Boutin, rédemptoriste, âgé de 35 ans, et qui a été nommé récemment curé de la paroisse Saint-Alphonse, dans la région de Montréal.

Sans pouvoir le certifier, c'est peut-être la citoyenne la plus âgée du Québec que le représentant du SOLEIL a eu le bonheur de côtoyer.

MINI-LOTOS
Série 32, no 56621: \$50,000
56621: \$5,000
6621: \$500
621: \$100
LOTO-PERFECTAS
Nos gagnants: 1, 2, 3, 25, 32, 35.
No complémentaire: 17

Seuls les médecins anglophones partent

par Pierre BOULET

Près de 90 pour 100 des 150 médecins qui ont quitté le Québec pour aller pratiquer à l'étranger, l'an dernier, proviennent des hôpitaux anglophones de la région de Montréal. S'il devait y avoir un problème d'"exode", c'est donc à ces établissements qu'il faudrait le circonscrire.

Selon le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, le Montreal Jewish Hospital a enregistré à lui seul le départ d'une trentaine de médecins, l'année passée. "presque la totalité des effectifs des services de radiologie et d'orthopédie".

Pendant ce temps, les établissements francophones connaissent la surabondance médicale et, à quelques rares exceptions près (le Dr Pierre Grondin en est une de taille), ne sont pas confrontés à l'émigration de leur main-d'oeuvre médicale.

Dans la région de Québec, les dirigeants des grands centres hospitaliers nous ont affirmé qu'aucun médecin pratiquant dans leurs établissements n'avait quitté pour s'installer à l'étranger, au cours des deux dernières années. Cette affirmation a été faite par les dirigeants du CHUL et des hôpitaux Saint-François-d'Assise, Saint-Sacrement, l'Enfant-Jésus, Jefferay-Hale, Laval et l'Hôtel-Dieu de Québec.

Ceux qui partent

Quant aux raisons qui poussent les médecins anglophones de Montréal à quitter le Québec, elles sont

parfois d'ordre politique et la plupart du temps d'ordre socio-économique, selon le président de la Corporation professionnelle des médecins.

Le Dr Roy est d'avis que la loi 101 a eu un effet "psychologique" néfaste, au début: "Il y a eu une période pendant laquelle les médecins anglophones étaient littéralement paniqués...aujourd'hui, le climat s'améliore".

Selon le président de la corporation, il faut apporter une autre nuance: "Plusieurs médecins anglophones qui pratiquent à Montréal sont originaires des Etats-Unis et y ont souvent fait leurs études...certains départs du Québec ne sont donc qu'un retour au pays d'origine".

Surabondance: médecins...

(Suite de la première page)

Selon le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, c'est plutôt un problème inverse que connaît actuellement le Québec: "Il serait plus qu'abusif de parler d'exode... Au contraire, la quantité de nouveaux médecins disponibles au Québec est telle qu'il faudra appliquer de nouvelles formules de rationalisation des effectifs médicaux..."

Le Dr Roy est d'avis qu'il devra y avoir des mesures sélectives qui amèneront les médecins vers les spécialités dont la population a vraiment besoin et dans les endroits

du Québec où les carences en main-d'oeuvre médicale spécialisée se font le plus sentir.

Il faut dire que le problème de surabondance des effectifs médicaux ne tient pas qu'à la quantité de nouveaux médecins produits chaque année par les universités. Il faut ajouter à cela la période de stagnation démographique que traverse le Québec et la crise de restrictions budgétaires qui fait rage dans les hôpitaux.

Proportionnellement, le nombre de médecins augmente plus rapidement que la population et les centres hospitaliers ont les goussets trop serrés pour donner satisfaction aux exigences professionnelles des nouvelles formées de médecins.

A la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la question des départs vers l'étranger est loin de constituer une priorité. "On n'a jamais fait d'étude

médecins spécialistes sont unanimes.

Ceux qui partent au Texas ou en Floride y vont souvent à cause de la protection fiscale dont ils peuvent jouir dans ces Etats, affirme le Dr Augustin Roy. C'est donc encore un problème politique qui surgit de l'argument économique invoqué par le président de la Corporation.

Dans cette argumentation, un phénomène reste cependant inexplicable: en Ontario — où il n'y a ni loi 101, ni budget Parizeau — il est parti proportionnellement pour les Etats-Unis plus de médecins qu'il n'en est parti du Québec! Sur les 14,000 médecins ontariens, il en est parti

là-dessus, déclare le directeur des communications de la fédération, le Dr Georges Boileau... ce que l'on sait, c'est que les départs de médecins omnipraticiens du Québec pour l'étranger se comptent bien plus par dizaine que par centaine."

Seule la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) persiste à accélérer un caractère dramatique aux départs d'affectifs médicaux du Québec vers les Etats-Unis et l'Ouest canadien.

Contrairement à ses collègues de la Corporation et des autres fédérations, le vice-président de la FMSQ, le Dr Jacques Boileau, parle d'"exode": "Peut-être n'y en a-t-il eu que 150, l'an dernier, mais c'est le double de l'année précédente..."

Selon le Dr Boileau, le problème tient moins au nombre absolu de départs qu'à la qualité des médecins qui quittent le Québec: "Ce sont

250 pour les Etats-Unis, l'an dernier, alors que seulement 150 des 12,000 médecins québécois sont partis pratiquer chez nos voisins du sud.

Des revenus imposants

Pour comprendre en quoi le facteur économique est peut-être le plus déterminant chez les médecins qui décident de partir là où la protection fiscale est accrue, il suffit de consulter le rapport annuel de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

Le rapport annuel 1977-1978, publié le 22 juin dernier, révèle que sur les 3,953 médecins omnipraticiens enregistrés à la Régie l'an

nos meilleurs... ceux qui ont de huit à dix ans de pratique et qui disposent des plus grosses clientèles".

En fait, les craintes de la FMSQ ne s'inscrivent pas dans la perspective d'une pénurie médicale au Québec, mais plutôt dans le sens d'un manque de spécialistes.

Il faut dire que la vision plus dramatique exprimée par la Fédération des médecins spécialistes survient au moment où cette fédération est en guerre froide contre le gouvernement du Québec, qui a décidé de contingerter la formation des médecins spécialistes.

Cette mesure aura pour premier effet de niveler les effectifs de spécialistes et d'omnipraticiens (il y a présentement six spécialistes pour quatre omnipraticiens) et, éventuellement, d'inverser la proportion en

dernier, 2,439 ont gagné plus de \$40,000, 1,586 ont gagné plus de \$60,000 et 667 ont gagné plus de \$80,000.

Le même rapport nous apprend que sur les 5,059 médecins spécialistes inscrits à la Régie, 2,407 ont gagné plus de \$60,000, 735 ont reçu des honoraires de plus de \$100,000, 46 ont gagné plus de \$200,000 et 10 ont enregistré des revenus supérieurs à \$300,000.

En fait, les coûts des services médicaux ont grimpé de 55 pour 100 au Québec en cinq ans, les sommes versées aux médecins étant passées de \$394,430,000, en 1974, à \$610,660,000, en 1978.

faveur des omnipraticiens, ce qui est loin de plaire à la FMSQ.

A la Fédération des médecins spécialistes; on multiplie donc les mises en garde contre les effets conjugués du contingentement et de l'"exode" tandis que les régions non métropolitaines manquent de spécialistes.

Rappellons toutefois qu'avant que ne soient mises en branle les mesures de contingentement imposées par le gouvernement, les villes de province manquaient déjà de médecins spécialistes, ceux-ci persistant à s'agglutiner à Montréal et à Québec.

Quant aux omnipraticiens, qu'il suffise de dire que 80 pour 100 des nouveaux médecins parvenus à la pratique, l'an dernier, sont allés s'installer hors des grandes régions urbaines.

L'acquittement de Marie-Andrée Leclerc



Marie-Andrée Leclerc affichait un large sourire, à sa sortie du tribunal de la Nouvelle-Delhi, hier, après avoir été acquittée de meurtre en même temps que le Français Jean Dhuisme (à l'arrière). La Lévisienne était accompagnée d'une religieuse québécoise, Soeur Marguerite Turcot.

Son avocat va tenter de lui obtenir un cautionnement

par Roch DESGAGNE

Stimulé par l'acquittement de Marie-Andrée Leclerc, de ce qu'il considère comme la pire accusation pouvant être portée contre la jeune femme, le criminaliste montréalais Raymond Daoust entend pousser le gouvernement canadien à "faire quelque chose" pour venir en aide à la Lévisienne qui reste aux prises avec des difficultés judiciaires en Inde et dans d'autres pays du Sud-Est asiatique.

Me Daoust projette de reprendre ses initiatives et de les intensifier, afin d'éveiller une autre fois l'opinion publique à la cause de cette Canadienne impliquée dans une série de crimes commis par une bande que dirigeait Charles Sobhraj.

L'avocat considère que l'acquittement de Marie-Andrée Leclerc, et aussi le fait qu'elle a déjà été emprisonnée pendant deux ans sans cautionnement, sont des arguments qui modifient sensiblement le contexte de toute cette affaire.

Me Daoust écrira de nouveau au premier ministre Trudeau, ainsi qu'aux ministres canadiens de la Justice et des Affaires extérieures, pour faire des pressions auprès des autorités gouvernementales.

Il espère que cette fois-ci il ne frappera pas un mur, comme en 1976.

Parallèlement, Me Daoust veut sensibiliser la population à la cause de Marie-Andrée Leclerc, et il parait optimiste quant au succès de ses prochaines initiatives.

"Maintenant qu'il est démontré que Marie-Andrée n'est pas liée à cette histoire de meurtre, je pense que le gouvernement canadien pourrait faire quelque chose... Il ne faut pas oublier qu'elle est déjà détenue depuis deux ans, sans aucune liberté, contrairement à toute règle de justice", commente le criminaliste.

Le cautionnement

Dès la semaine qui vient, Me Daoust étudiera, avec son correspondant à la Nouvelle Delhi, Me Frank Anthony, s'il est possible d'obtenir un cautionnement pour Marie-Andrée Leclerc, en attendant les procédures judiciaires dans les deux autres dossiers pendants en Inde, une cause de meurtre d'un Israélien et une autre de possession d'objets volés et de faux passeport.

A son avis, il est trop tôt pour se prononcer sur les démarches techniques qu'il entreprendra dans les autres cas où la jeune femme de 33 ans serait impliquée.

900 lettres d'appui

Me Daoust s'est dit ravi par l'heureux dénouement du procès que vient de subir Marie-Andrée Leclerc. "Cela couronne deux ans d'efforts", affirme-t-il, ajoutant: "L'argent ne compte pas dans une cause de ce genre, où ce sont les valeurs humaines qui sont en jeu."

L'avocat s'est par ailleurs déclaré très impressionné par le courage de la famille Leclerc et par l'appui sincère de milliers de Québécois à la cause de la Lévisienne.

Il en veut comme preuve les quelque 900 lettres d'encouragement et de sympathie que lui et les parents de Marie-Andrée ont reçues depuis les débuts de cette affaire.

Rendez-vous à Bangkok

Quant à l'éventualité qu'il retourne à la Nouvelle Delhi, Me Daoust l'écarte complètement.

"L'Inde et moi, nous sommes en très mauvais termes, et je crains qu'il m'arrive des choses si jamais j'y allais, car j'ai été très agressif à l'endroit des autorités indiennes", confie l'avocat.

Cependant, il ira rejoindre Marie-Andrée Leclerc dans tout autre pays où elle pourrait être extradée pour répondre à d'autres accusations qui planent sur sa tête.

"Comme je l'ai promis à Marie-Andrée depuis toujours, précise Me Daoust, j'irai la rejoindre lorsqu'elle sera rendue à Bangkok, pour me porter à sa défense."

Confiante de s'en sortir, la Lévisienne se porte très bien

par Roch DESGAGNE

Marie-Andrée Leclerc gardait toujours une très grande confiance quant à l'issue de son procès comme co-accusée dans la cause de l'homicide de Luc Soloman, meurtre pour lequel le Français d'origine indo-vietnamienne Charles Sobhraj connaît sa sentence mardi prochain, le 1er août.

Marie-Andrée, qui a eu 33 ans cette semaine, le 26 juillet, a été acquittée hier de toute participation au meurtre du jeune touriste français. Le tribunal indien a par ailleurs tenu Sobhraj coupable d'homicide sur la personne de son compatriote, tout en disculpant la Québécoise et un co-inculpé, le Français Jean Dhuisme.

La jeune femme exprime une fois

de plus sa confiance, dans une lettre que sa mère, Mme Augustin Leclerc, de Lévis, recevait jeudi, quelques heures à peine avant d'apprendre l'acquittement de Marie-Andrée par un tribunal de la Nouvelle-Delhi en Inde.

Dans ce message d'espoir qu'elle adressait à sa mère et à sa famille, "Marie-Andrée se disait très confiante de s'en sortir", raconte sa soeur Denise, qui a appris l'heureuse nouvelle hier matin, au moment où elle se préparait à aller en excursion de pêche.

Denise Leclerc se trouvait alors en Gaspésie, en camping, au Gîte du Mont-Albert, où le journal LE SOLEIL l'a retracée. Il va sans dire qu'elle a laissé tomber les vacances, et elle devait être de retour chez elle le plus tôt possible, pour partager le bonheur de toute la famille Leclerc.

Une mèche de cheveux

Selon Denise sa soeur se porte très très bien, physiquement et moralement, d'après le ton de ses dernières lettres.

"Je me suis coupé les cheveux... Je t'en envoie une mèche en attendant que j'arrive toute complète", écrit Marie-Andrée dans sa dernière lettre à sa mère.

Libération possible

Il est fort possible, entrevoit Denise Leclerc, que Marie-Andrée puisse être libérée sous cautionnement.

"On m'avait dit que ce serait possible, après le procès", précise Denise Leclerc qui, comme on s'en rappelle, s'était rendue à la Nouvelle-Delhi à la fin de novembre 1976, pour tenter d'aider sa soeur. Elle avait alors fait des démarches nombreuses et laborieuses, rencontrant beaucoup de gens dans les ambassades et les ministères.

Denise Leclerc croit que la libération conditionnelle de sa soeur est d'autant plus possible qu'elle vient d'être acquittée de la plus grave accusation qui pesait contre elle.

A New Delhi, elle fait encore face à une accusation de possession d'objets volés et d'utilisation de faux papiers. Selon Denise, Marie-Andrée était en possession des bagages de Sobhraj lorsqu'elle fut appréhendée, et quant à l'affaire du faux passeport, elle devrait se régler prochainement.

Quant aux autres histoires dans lesquelles la Lévisienne aurait trempé, il n'y a encore rien de précis, quant à des accusations formelles contre elle, que ce soit à Varanasi, en Thaïlande, au Népal ou dans d'autres régions du Sud-Est où elle a suivi Sobhraj, soutient Denise Leclerc.

Une grande consolation

"C'est encourageant, après bien des efforts, c'est une grande consolation", confie Denise Leclerc, en ajoutant que Me Raymond Daoust, à qui elle venait de parler, vendredi matin, "est aussi heureux que nous tous".

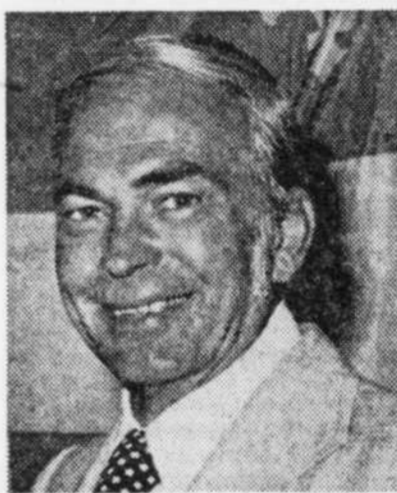
Dans la famille Leclerc, hier, c'était aussi la joie qui régnait, depuis les petites heures du matin, moment où Madame Augustin Leclerc a appris la bonne nouvelle de la part de Me Daoust. L'espoir était aussi à son comble, à la pensée de revoir peut-être

Marie-Andrée, dans un avenir prochain.

"Je n'ai jamais eu de doute... jamais, et si j'en avais eu, je crois que je ne serais plus là pour vous en parler", confiait Mme Leclerc au reporter du SOLEIL dans une entrevue exclusive, hier avant-midi, exprimant la confiance qu'elle a toujours conservée quant à l'innocence de Marie-Andrée.

Mme Leclerc était encore sous le coup de la surprise et du bonheur que lui a causés cette annonce de l'acquittement de sa fille, et sa voix remplie d'émotion montrait que pour toute la famille, ce dénouement marquait le commencement de la fin d'un long cauchemar, qui a débuté il y a deux ans exactement.

"Je ne serais pas surprise du tout que Marie-Andrée tente de nous appeler", disait la femme, avec un immense espoir dans son expression. Pour la famille Leclerc, ce qui importe maintenant, c'est la libération de Marie-Andrée, le plus rapidement possible.



Me Raymond Daoust a l'intention d'une nouvelle fois d'éveiller l'opinion publique à la cause de Marie-Andrée Leclerc.



C'était un autre vendredi, à la Nouvelle-Delhi... Le 17 décembre 1976, Marie-Andrée Leclerc regagnait sa prison après un ajournement de son procès.



Cette photo fut prise à la Nouvelle-Delhi, au début de décembre 1976, alors que Denise Leclerc réussit à rencontrer sa soeur Marie-Andrée (avec l'écharpe blanche), après bien des efforts déployés en compagnie de Me Daniel Rock, un avocat de Montréal représentant alors Me Raymond Daoust.

**LOCATION D'AUTOS
COTE DU PALAIS**

(court terme)
29, COTE DU PALAIS — 692-3660

**LE SOLEIL EST REVENU...
FAUT FÊTER ÇA!**

Complétez et retournez votre
coupon de participation
en page A-2.

Le Parti québécois, la cible de choix de la GRC

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Depuis sa fondation, le Parti québécois n'a cessé d'exciter la curiosité des agents secrets de la GRC, qui, au fil des ans, ont échafaudé toute une série d'hypothèses le rendant responsable des plus sombres complots.

Il est évident que dès les premières manifestations indépendantistes des années 60, la GRC, en tant qu'organisme fédéral, s'est intéressée aux activités des groupes qui réclamaient la souveraineté du Québec.

Cette activité fut renforcée au début des années 70, alors que des agents choisis avec soin par le service de sécurité reçurent des directives secrètes, les enjoignant de surveiller très étroitement les candidats aux élections fédérales, provinciales et municipales.

Il y avait certaines instructions pour les candidats du Canada anglais et d'autres plus précises pour les candidats au Québec. Les agents devaient obtenir des renseignements sur toute personne pouvant être "d'intérêt pour la sécurité" du Québec et s'agissait donc de candidats soupçonnés de subversion ou d'appartenir à un groupe "séparatiste".

Le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau a reconnu, au mois de novembre 1977, que le Parti québécois avait fait l'objet d'une surveillance systématique de la part de la GRC. Toutefois, il a dit qu'il avait ordonné qu'on y mette fin lorsqu'il l'apprit au mois de mars 1975.

Depuis huit mois, la commission McDonald fait enquête sur les activités répréhensibles de la police fédérale qui sont "illégalles, douteuses ou non prévues par la loi", et Donald Cobb, l'ancien responsable du service de sécurité à Montréal en 1971-72, est devenu un témoin important au cours des audiences.

"Et j'ai toujours été sous l'impression que notre intérêt dans le Parti québécois se fondait sur des soupçons que (quelqu'un) au sein du Parti

québécois dirigeait ou même appuyait directement des activités felquistes criminelles", a-t-il déclaré sans ambages, au mois de décembre 1977.

M. Cobb qui, selon certains, avait été pressenti pour le poste de commissaire de la GRC, a ensuite énuméré une série d'allégations au sujet du PQ et de son prédécesseur le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN).

Des allégations...

Ces allégations furent immédiatement qualifiées de "ragots", niées puis ridiculisées par les principaux intéressés.

Le surintendant Donald Cobb a affirmé que:

— des membres du conseil national du RIN avaient dirigé des cellules terroristes,

— des membres du Parti québécois auraient participé à un complot en vue de faire un attentat à la bombe au congrès de l'Union nationale en 1969, à Québec,

— des dirigeants du PQ avaient mis au point un plan afin de noyauter ou "capturer" le Crédit social au congrès au leadership de 1973.

— l'actuel ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau dirigeait un réseau d'espionnage dans la fonction publique.

Il en ressort également que la GRC et le gouvernement fédéral trouvaient fort suspecte toute tentative de rapprochement ou d'échange entre le Québec et la France. Il semble que ce soit ces soupçons qui furent à l'origine de l'opération Ham, c'est à dire du vol des listes de membres du PQ en janvier 1973.

et des démentis...

L'ancien leader du RIN, M. Pierre Bourgault, a nié les propos de M. Cobb. Ce dernier avait affirmé détenir des preuves pour appuyer ses dires mais ne les a jamais rendues publiques.

M. Jacques Parizeau a soutenu que M. Cobb avait sûrement lu trop de

romans de James Bond, et s'est moqué de lui. Il a reconnu avoir dirigé pour le PQ un réseau d'information qui étendait ses racines dans les milieux fédéraux et aussi "dans les bars".

M. Pierre Renaud, du Parti québécois, a dit que M. Cobb se livrait à des "élucubrations diffamatoires".

Pour sa part, le député de Beauce-sud, M. Fabien Roy, qui était en 1973 candidat à la direction du Crédit social, a tout nié en ajoutant que personne n'avait porté de plainte à ce sujet à la police.

"Ceux qui affirment de telles choses veulent faire de la diversion et trouver une justification à leurs actes", a-t-il affirmé.

Protéger le PQ

M. Cobb a laissé entendre que le PQ pouvait servir de "couvert" à des terroristes au cours de son témoignage au mois de décembre mais plus récemment il a surpris un peu tout le monde en affirmant qu'il avait voulu "protéger le PQ".

Il a raconté avoir fabriqué un faux communiqué et l'avoir émis au nom de la cellule La Minerve du FLQ, afin de protéger le Parti québécois d'une infiltration massive de felquistes et de marxistes-léninistes.

Il a rappelé qu'en décembre 1971, Pierre Vallières avait annoncé qu'il renonçait à la violence et demandait à tous les indépendantistes de se rallier au PQ.

M. Cobb a soutenu qu'il voulait protéger le parti québécois, parce qu'un "parti politique est la base de la démocratie".

Le juge McDonald de la Cour suprême de l'Alberta a dit que "la police s'implique pour arranger le processus électoral", lorsqu'elle agit de la sorte.

Le surintendant Donald Cobb a reconnu que cette attitude comportait certains dangers.

volèrent les listes de membres du Parti québécois.

La GRC a donné trois raisons pour cette opération, connue depuis sous le nom de code: Ham.

La police fédérale voulait connaître l'importance des éléments extrémistes du PQ, enquêter sur une somme de \$350,000 présumément versée au PQ par une puissance étrangère et enfin, trouver les noms des fonctionnaires faisant partie du réseau Parizeau, ainsi que les noms des fonctionnaires fédéraux ou membres de l'armée canadienne, qui avaient une carte du PQ.

L'opération Ham ne donna pas les

résultats escomptés selon l'ancien directeur général adjoint du service de sécurité, Howard Draper. Celui-ci a avoué que l'opération était "techniquement illégale" mais la police n'avait été motivée que par de "bonnes intentions".

Si le Parti québécois avait reçu une contribution d'une puissance étrangère, cela aurait pu constituer une forme "d'ingérence dans notre souveraineté nationale" a-t-il précisé.

"Est-ce illégal de verser une contribution à un parti politique" lui a demandé le juge McDonald. Celui-ci a laissé entendre qu'à la GRC, on ne s'était jamais posé la question.



Une faune qui se meurt...

Un propriétaire de Frenchman's Bay, près de Pickering en Ontario, montre une oie sauvage à l'agonie, qu'il vient de recueillir près de son domicile. L'oiseau a été trouvé sur la plage, rendu malade par ce que les chercheurs du gouvernement croient être une bactérie qui se trouve dans les plantes et les petits animaux en décomposition, au fond de la baie. Des centaines d'oiseaux aquatiques et de poissons sont morts dans cette région depuis trois semaines.

sondage gallup

La majorité juge bon le climat des affaires

Interrogés sur le climat des affaires dans leur communauté, 61 pour 100 des Canadiens l'ont qualifié de "très bon" ou "bon". Ce pourcentage est légèrement supérieur aux 58 pour 100 qui ont exprimé le même avis l'an dernier, mais inférieur aux 69 pour 100 qui se déclaraient optimistes en 1976.

Comme ce fut le cas l'an dernier, la population des Maritimes est celle qui juge le climat des affaires le moins bon (42 pour 100) et la population des Prairies est celle qui le juge le meilleur (69 pour 100).

Quant aux chances d'amélioration du climat des affaires dans l'avenir, 57 pour 100 des Canadiens s'attendent à ce que dans six mois il soit "très bon" ou "bon". Ce pourcentage est au-dessus des 51 pour 100 qui ont exprimé le même avis l'an dernier, mais pas aussi élevé que les 62 pour 100 de 1976.

Ce sondage a été effectué en juin dernier au moyen d'entrevues personnelles menées à domicile auprès de 1,046 adultes âgés de 18 ans et plus. Dans un échantillon de cette ampleur, la marge d'erreur est de 4 pour 100, 19 fois sur 20.

Les questions posées étaient les suivantes: "Comment décririez-vous le climat des affaires dans votre communauté — diriez-vous qu'il est très bon, bon, pas trop bon, ou mauvais?"

"Quelles sont vos prévisions dans six mois — le climat sera-t-il très bon, bon, pas trop bon, ou mauvais?"

Evaluation du climat local des affaires	Maintenant:				
	Très bon	Bon	Pas trop bon	Mauvais	Indécis
Au niveau national: Aujourd'hui	12%	49%	25%	8%	6%
1977	10	48	29	8	6
1976	16	53	19	5	6
1965	8	50	31	7	4
Au niveau régional: — Aujourd'hui					
Maritimes	8	34	31	22	6
Québec	15	51	24	4	6
Ontario	10	50	27	8	5
Prairies	12	57	21	6	4
Colombie-Britannique	13	47	23	7	10
Dans six mois —					
au niveau national: Aujourd'hui	14	43	22	9	12
1977	12	39	23	10	16
1976	17	45	18	7	13
1975	9	37	26	15	13
Au niveau régional: — Aujourd'hui					
Maritimes	12	33	22	16	18
Québec	16	44	23	5	13
Ontario	12	44	25	10	10
Prairies	14	51	17	10	9
Colombie-Britannique	17	39	21	7	16

PAYSAGISTE

PLANTATION DE GROS ARBRES, JARDINS SIMPLES OU ELABORES, PLANS, TERRASSEMENT, GAZON, MURS, EXECUTION SOIGNEE

623-1455



Motoculture Moderne inc.

CERAMIQUE DECOR

IMPORTATEUR • DISTRIBUTEUR
4220, 3^e AV. O., 627-0122
Place Laurier 653-2903



• Service de planification et décoration gratuit
• Lavabos sur colonne, bains romains, robinets, etc.
• Au-delà de 800 modèles de céramique en magasin
• Eviers de cuisine

SELLES, TENAX, KOHLER
CUISIFORM (CUISINES MODERNES)

Aucune n'est plus faible.



Médaille Ultra Douce
25 Cigarettes King Size

Avs. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

LORCA INTERNATIONAL


PREND UN ESSOR PRODIGIEUX A QUEBEC, ET ANNONCE AVEC FIERTÉ L'OUVERTURE D'UN 3^e SALON ULTRA-ELEGANT DE COIFFURE POUR DAMES.

LORCA DIFFUSION


CENTRE D'ACHATS NEILSON, 3208, boul. NEILSON, STE-FOY 653-4115

Ce troisième salon ne fait pas exception à la règle des salons Lorca et vous présente une équipe de coiffeurs-designers expérimentés.


VENEZ LES RENCONTRER!




Jean-Claude Bédard




Francine Bolduc




Diane Lamonde



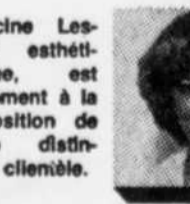
Yvonne Landry



Francine Quirion




Louissette Roy



Francine Lessard, esthéticienne, est également à la disposition de notre distinguée clientèle.

FRANCINE LESSARD



LA BOITE A COUPE DE LORCA
(Village Normand), Place Laurier. Tél.: 658-6778.

LORCA DIFFUSION
3208, boul. Neilson, Ste-Foy. Tél.: 653-4115

LORCA INTERNATIONAL
Paquet Inc. Tél.: 651-8395 - 651-7070.

faits divers



Le Soleil, Gilles Lafond

Une personne a été blessée légèrement dans une collision survenue hier vers 13h, à l'intersection du boulevard Masson et de la rue Michélet, dans le district Les Saulas à Québec.

Sécurité déficiente pour les parachutistes amateurs

par Roch DESGAGNE

En général, la sécurité laisse fort à désirer dans les exercices de parachutisme amateur.

C'est la conclusion qui ressort particulièrement de l'enquête du coroner Stanislas "palais de justice de Rivière-du-Loup, relativement à la mort de Jocelyn Rouleau, survenue il y a un peu plus d'un mois, près de Rivière-du-Loup, au cours d'une manœuvre de saut en parachute.

Le coroner a rendu un verdict de mort accidentelle violente, dans ce cas, mais il a indiqué son intention de soumettre, d'ici quelque temps, un document qui traitera de la sécurité du parachutisme amateur.

Depuis trois ou quatre ans, il est survenu beaucoup d'accidents mortels lors d'exercices de saut amateur, et c'est

ce qui a incité Me Déry et les autorités de la Justice et de la Sûreté du Québec à pousser les enquêtes sur ces accidents, explique l'agent Denis Pelletier, du poste de la SQ de Rivière-du-Loup, qui a mené les investigations relativement à l'accident qui a coûté la vie à Jocelyn Rouleau.

Plusieurs témoins ont donc été interrogés devant le coroner Déry, dont des membres de la Fédération de parachutisme du Québec.

Selon l'agent Pelletier, on a essayé d'en venir à des constatations précises et à des conclusions pour expliquer ce genre d'accidents.

C'est le manque de sécurité dans l'ensemble des opérations qui paraît être la cause première de ces tragiques incidents sportifs.

Non pas nécessairement la déficience de l'équipement,

mais une carence générale dans la formation des parachutistes amateurs. Il faudrait améliorer les cours et

consacrer plus de temps à l'entraînement des adeptes du saut en parachute, a-t-on constaté.

Accusés d'avoir tiré sur des camions de lait

Six individus de la région du Bas Saint-Laurent ont comparu, hier, au palais de justice de Rivière-du-Loup, pour répondre à des accusations relativement à des coups de feu tirés sur des camions de transporteurs de lait.

patrouilles de la Sûreté du Québec sont appelées, une ou deux fois par nuit, à escorter des camions.

Bandit identifié

Selon les informations transmises par la Sûreté du Québec, les six inculpés, des membres du syndicat des produits laitiers du Bas Saint-Laurent, sont Jean-Yves Beaulieu, Alban Leclerc, Claude Lecière, Bernard Lévesque, Roger Lévesque et Gilles Pigeon.

MONTREAL (d'après CP) — La police de la Communauté urbaine de Montréal est parvenue à identifier le bandit abattu plus tôt cette semaine dans une bijouterie du centre-ville de Montréal.

Ils ont plaidé non-coupables, leur enquête préliminaire a été reportée à un mois, et ils ont été libérés sous des cautionnements personnels.

Il s'agit de Guy Latulippe, 25 ans, tué dans un échange de coups de feu dans l'établissement de Henry Birks and Sons Ltd.

Les suspects furent appréhendés à la suite d'une enquête menée conjointement par des agents de la SQ de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Trois-Pistoles, ainsi que des enquêteurs du bureau des enquêtes criminelles division des crimes contre la personne de la SQ à Québec.

Latulippe avait d'abord dévalisé un magasin de chaussures tout à côté avant de pénétrer en trombe dans la bijouterie. Il y avait reçu la police de trois coups de revolver.

Depuis ces incidents, les Latulippe était soupçonné de plusieurs autres vols à main armée.

Encore de l'eau à faire bouillir

La population de la corporation municipale de Sainte-Euphémie, comté Montmagny, est invitée à faire bouillir son eau au moins vingt minutes avant de la consommer.

lité démontrent la présence de bactéries coliformes et par le fait même, une contamination de l'eau.

C'est ce qui ressort d'un avis émis hier par la Direction du contrôle de l'eau potable et des eaux usées des Services de protection de l'environnement aux autorités de cette municipalité.

Le directeur du contrôle de l'eau potable a avisé les autorités de la Société d'aqueduc Sainte-Euphémie Enr. de procéder à la désinfection et au drainage complets du réseau d'aqueduc de la municipalité. Dès que la situation sera redevenue normale, l'avis sera levé et la population en sera informée.

Des analyses bactériologiques de l'eau du réseau d'aqueduc de cette municipa-

Canadien arrêté pour meurtre en Inde

NORTH VANCOUVER (PC) — John Colcleugh, 29 ans, de North Vancouver, un membre de la secte Hare Krishna, a été arrêté en Inde, à la suite d'un meurtre commis au cours d'une échauffourée entre deux sectes religieuses.

qu'un homme a été tué dans la rixe", a-t-il dit.

Son père, Murray Colcleugh, qui est conseiller municipal de la ville de North Vancouver, a dit, au cours d'une interview, qu'il avait reçu lundi, une lettre de son fils, datée du 5 juillet.

"Mon fils a été arrêté en compagnie d'une foule d'autres jeunes gens, et placé dans ce qui semble être un trou noir de Calcutta."

Selon la lettre, le fils a été emprisonné, à Bombay, à la suite de la bagarre, mais a été libéré depuis.

Quatorze incendies forestiers au Québec

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a confirmé ces faits, mais a précisé que le jeune Colcleugh ne pourrait demeurer en liberté s'il était accusé de meurtre. Il a ajouté qu'à part le Canadien, quatre Indiens, quatre Américains et un Argentin avaient été arrêtés.

Le service de l'Information du ministère des Terres et Forêts rapporte actuellement 14 incendies forestiers en activité. Ceux-ci couvrent une superficie de 334 acres de forêt et ils sont tous maîtrisés.

M. Colcleugh a dit que son fils faisait partie de la secte depuis huit ans et qu'il était, jusqu'à son arrestation, "directeur du temple de Bombay".

A la veille de la fin de semaine, l'indice d'inflammabilité est élevé sur la Côte-Nord et en Gaspésie, tandis qu'il varie de bas à modéré pour toutes les autres régions du Québec.

"John dit dans sa lettre que son temple Hare Krishna, à Bombay, a été attaqué par une secte rivale, le 5 juillet et

Depuis le début de la saison 1978, 662 feux ont détruit près de 20 kilomètres carrés de boisés à travers la province.

RÉSERVEZ
VOTRE COPIE
ET OBTENEZ-
EN...

plus
NOUVEAU
TÉLÉ-HORAIRE DE
8 JOURS
COMPLET

plus
INDEX
HORAIRE FACILE
DES 8 JOURS
SUR
LE
CÔTÉ

plus
MOINS CHER
40¢
SEULEMENT

plus POUR VOUS AVEC



EN VENTE CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE

faits divers et justice

Québec devra supporter seule le coût des dégâts

par J-Claude RIVARD

La ville de Québec devra supporter seule le coût des dégâts causés au Centre Champlain, le 3 février 1975, lesquels s'élevaient à quelque \$45.000.

La Cour d'appel du Québec vient en effet de modifier partiellement la décision rendue le 29 novembre 1976 par le juge Paul-Etienne Bernier, de la cour supérieure, en dégageant M. J.L. Gewurz, propriétaire de l'édifice, de toute responsabilité en regard de ces événements.

Ces sommes sont payables au gouvernement du Québec dont le ministère de l'Éducation vit certains de ses locaux soudainement inondés à la date fatidique.

Le Centre Champlain, situé rue de la Couronne, à Québec, logeait certains services du ministère de l'Éducation. Pour rendre l'édifice conforme à un règlement municipal, on le fit doter d'un système de gicleurs automatiques, comme moyen de protection contre les incendies.

L'inondation qui causa de lourds dommages à une portion de sous-sol où se trouvaient les locaux du ministère de l'Éducation, provint d'une fissure survenue dans le tuyau d'alimentation de la ville de Québec, relié à ce système.

Tant à l'époque du procès que devant les juges Montgomery, Mayrand et Paré, en Cour d'appel, Mes Roger Vallières (M. Gewurz), Marc Lesage (Ville de Québec) et Robert DeBlois (procureur général) ont tenté de cerner la part de responsabilité encourue par le locataire en regard des articles 1604, 1606, 1610 et 1071 du Code civil.

L'un de ces articles dit que le locataire Gewurz devait fournir au ministère de l'Éducation des locaux en bon état; voir à ce qu'ils soient entretenus et gardés en état de servir; faire en sorte que le locataire puisse retirer de lieux tous les avantages qu'il était en droit d'en attendre. Un autre article obligeait même le locataire à garantir son locataire contre des défauts cachés, connus ou non, susceptibles d'entraver ce droit. On dit aussi,

dans le code, que si un locataire est empêché de jouir convenablement des lieux loués, le locataire peut voir le contrat annulé, ou le loyer réduit ou l'exécution forcée de son devoir, en plus de devoir payer des dommages-intérêts.

Tel est le noeud juridique soulevé par ce problème d'inondation. Il se complique avec la portée de l'article 1071 qui stipule, à toutes fins pratiques, que le locataire n'est pas tenu de payer des dommages-intérêts s'il est établi qu'il n'est aucunement responsable du dommage causé et qu'il a agi de bonne foi.

La présomption de faute pesant contre le propriétaire du Centre Champlain, M. Gewurz, a précisément basculé, en Cour d'appel, devant cette preuve qu'il n'est pas le propriétaire de ce tuyau d'alimentation en eau, situé sous la rue Prince-Édouard; qu'il n'en a ni la garde, ni le contrôle; qu'il ne pouvait d'aucune façon savoir que ce bout de tuyau était défectueux.

Pour Monsieur Tout-le-monde, la

décision de la Cour d'appel peut être lourde de conséquences quant aux responsabilités qu'a une corporation municipale de s'assurer que son système d'alimentation en eau potable est en bon état. C'est ce que l'on commentait, hier, au palais de justice.

Prenons le cas d'un citoyen de Sainte-Foy, par exemple, qui possède une maison unifamiliale en bordure d'une rue résidentielle. A sa demande, la ville a jadis posé un tuyau de raccordement, avec une valve de commande (enterrée ou non sous le gazon) dont elle possède seule le contrôle. S'il se produit éventuellement un bris entre le maître-tuyau d'alimentation et "l'entrée" d'eau au sous-sol de ce citoyen, s'il survient une inondation, la ville pourrait se voir obligée de payer tous les dommages causés.

Sur le plan juridique, la Cour d'appel a fait de ce bout de tuyau un "immeuble" qui est devenu partie intégrante du réseau d'aqueduc municipal. C'est ce que l'on appelle "l'immobilisation".

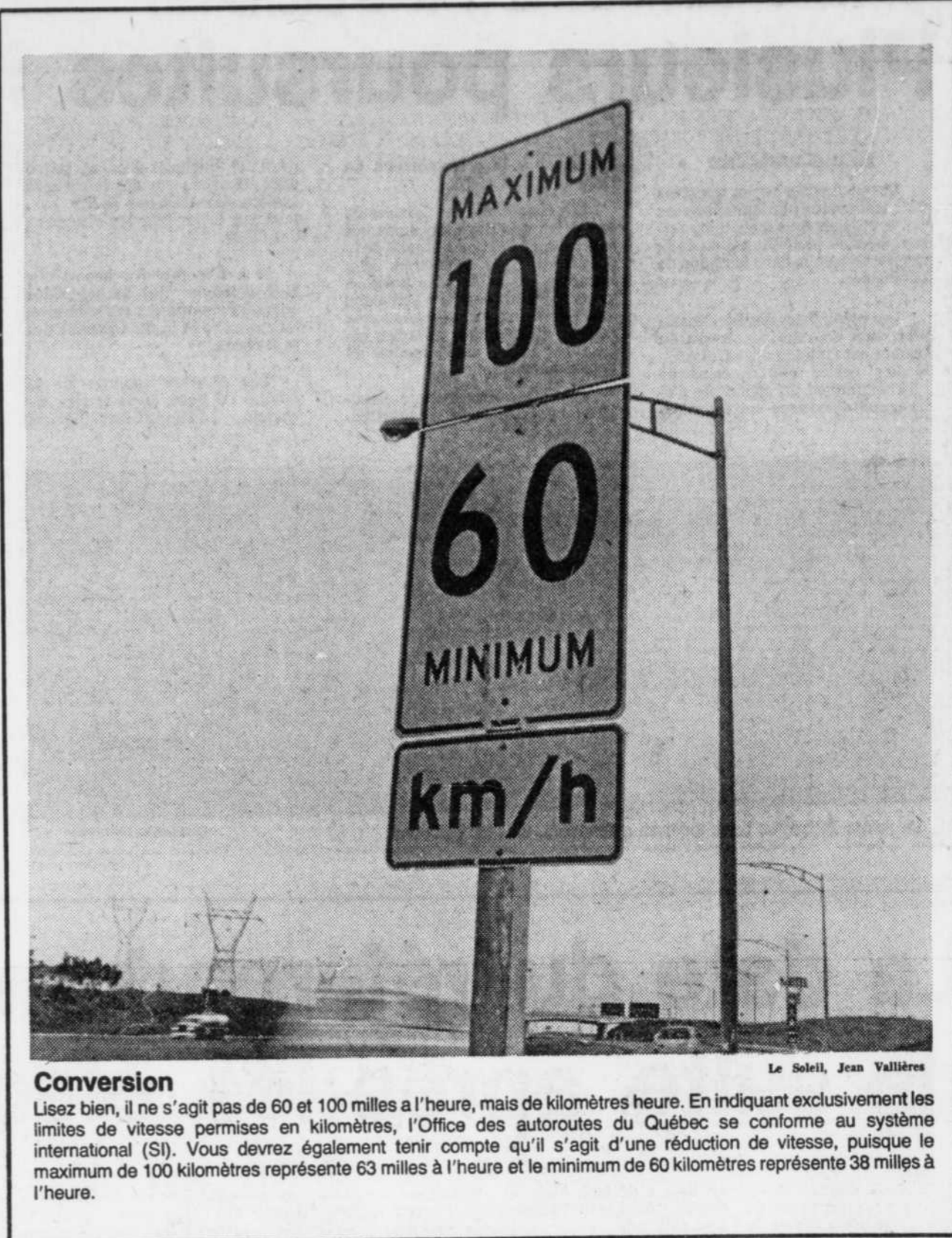
Eau polluée: le danger est écarté à Montréal

MONTREAL (PC) — Les quelque 100.000 citoyens de cinq municipalités de la Communauté-urbaine de Montréal qui avaient reçu instruction de faire bouillir leur eau "potable" avant de la consommer ont appris avec soulagement, hier soir, que le risque d'épidémie est maintenant éliminé et qu'ils peuvent dorénavant se dispenser de prendre cette précaution.

Du même coup, l'eau cessera d'être une denrée de luxe dans le secteur ouest de Montréal desservi par l'usine de filtration régionale de Pierrefonds et les restaurants n'y auront plus de prétexte pour refuser de servir de l'eau à leurs clients assoiffés mais hésitants à acheter des boissons gazeuses.

L'ingénieur Yves Blouin des Services de protection de l'Environnement qui a annoncé la nouvelle hier après-midi a toutefois été beaucoup plus discret sur les causes de cet incident: "Plusieurs explications sont possibles et nous ne ferons aucune déclaration sur l'origine de cette contamination généralisée du réseau d'aqueduc avant d'avoir toutes les preuves en main", a-t-il dit.

A l'en croire, les spécialistes ont surtout été occupés, depuis une semaine, à désinfecter tous les recoins de ce grand réseau, la recherche de l'origine de la contamination passant au second plan.



Le Soleil, Jean Vallières

Conversion
Lisez bien, il ne s'agit pas de 60 et 100 milles à l'heure, mais de kilomètres heure. En indiquant exclusivement les limites de vitesse permises en kilomètres, l'Office des autoroutes du Québec se conforme au système international (SI). Vous devrez également tenir compte qu'il s'agit d'une réduction de vitesse, puisque le maximum de 100 kilomètres représente 63 milles à l'heure et le minimum de 60 kilomètres représente 38 milles à l'heure.

MONSIEUR PERKINS

PEANUTS

Dr BEAUDOC

MUTT et JEFF

SCAMP

SOURIS MIQUETTE

HAGAR L'HORRIBLE

BLONDINETTE

LES PIERRAFEU

Contamination de la rivière Etchemin Plusieurs poursuites intentées sous peu

par Roch DESGAGNE

Des poursuites seront intentées d'ici peu contre plusieurs éleveurs et des propriétaires d'abattoirs responsables de la détérioration de la rivière Etchemin, dans la région de Dorchester.

Des spécialistes des Services de protection de l'Environnement du Québec ont établi des preuves accablantes contre ces riverains de l'Etchemin dont les opérations d'élevage et d'abattage ont contribué

largement à la contamination de l'eau de cette rivière.

Les enquêteurs des Services de protection de l'Environnement, qui sont passés à l'action à la suite de la découverte, il y a environ deux semaines, de milliers de poissons morts sur les rives de l'Etchemin, ont établi des preuves évidentes que nombre d'exploitants riverains enfreignent la loi de la qualité de l'environnement.

Ces contrevenants sont passibles de poursuites devant les tribu-

naux, et quelques-uns ont même déjà été avisés que des infractions avaient été relevées contre eux, faisant savoir hier les dirigeants des SPEQ.

Il a toutefois été impossible, hier, d'obtenir plus de précisions quant à l'identité des responsables, leur nombre et la date précise des procédures.

Les diverses analyses de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin ont démontré formellement

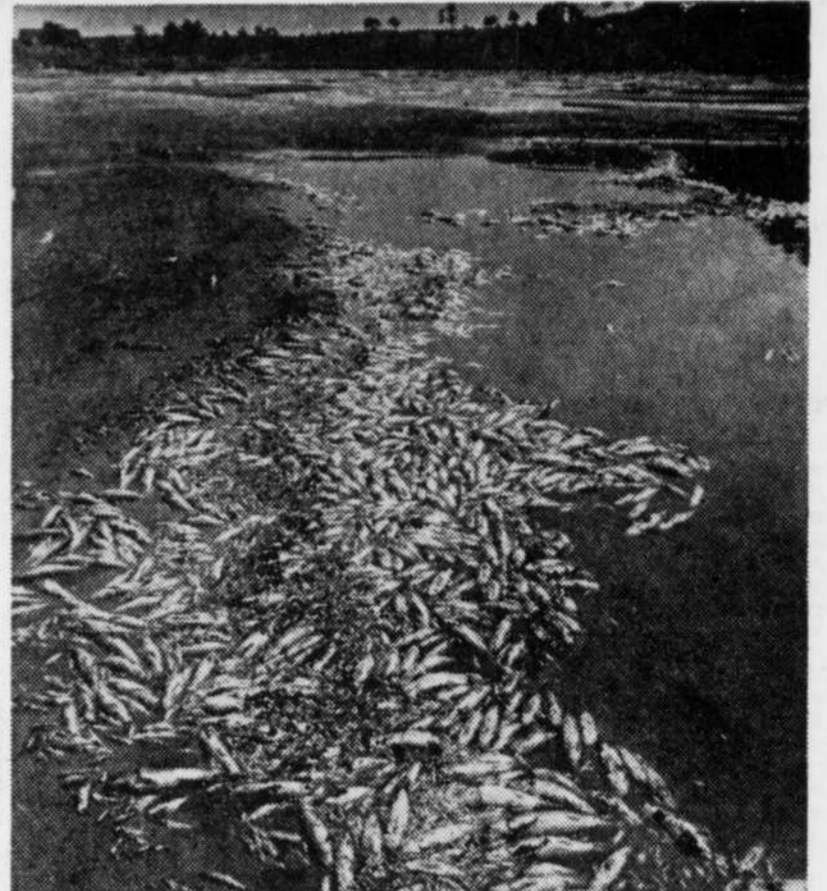
la responsabilité des éleveurs et propriétaires d'abattoirs longeant le cours d'eau.

De plus, les services techniques de la protection de l'environnement poursuivent leurs recherches, afin de couvrir de nouvelles preuves, mais il est établi que le purin de porcs a été un agent dominant de pollution, de même que le déversement dans la rivière des déchets d'abattage de volaille et d'animaux.

L'échantillonnage se poursuivra périodiquement afin de terminer les variations de la qualité de l'eau de l'Etchemin et surtout les causes des variations. "Les SPEQ verront aussi, bien entendu, à intervenir au fur et à mesure que les problèmes de pollution seront signalés", fait savoir la direction des Services de protection de l'environnement.

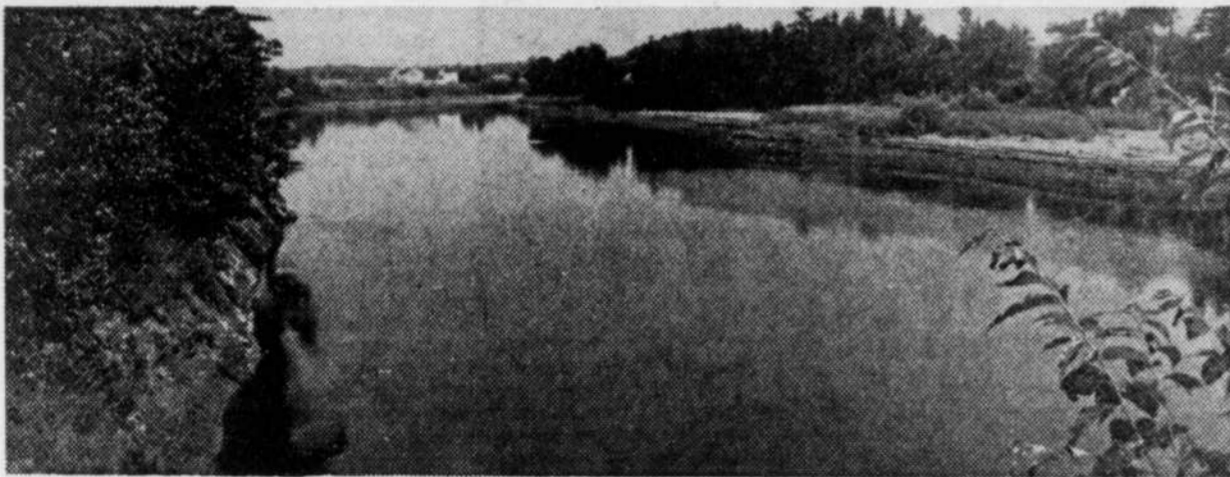
Les mêmes mesures sont également prises dans le cas de la rivière Le Bras, tribulaire de la rivière Etchemin, près de Saint-Henri de Lévis, où on a constaté, cette semaine, des dégâts du même genre à la faune aquatique.

L'intoxication massive du poisson de ces rivières peut-être attribuable à un ensemble de facteurs naturels, comme le déversement de déchets d'animaux, combiné à une faible débit d'eau et à une température élevée.



...Et telle qu'on peut la voir maintenant.

Le Soleil, Gilles Lafond



La rivière Etchemin, dans toute sa splendeur... vide de poissons.

Le Soleil, Gilles Lafond

La date du référendum sera annoncée tout de suite après les élections fédérales

MONTEAL (d'après UPI et PC) — Le gouvernement du Québec annoncera la date du référendum sur l'indépendance du Québec aussitôt que les élections fédérales auront

eu lieu, a déclaré, hier, un député péquiste à l'Assemblée nationale.

M. Pierre de Bellefeuille, député péquiste des Deux-

Montagnes, a précisé que la date serait révélée "immédiatement après les élections. Dire que le référendum se tiendra le lendemain du scrutin fédéral serait sans doute

exagéré, a-t-il dit, mais dès que l'élection aura eu lieu, la date va être décidée et rendue publique aussitôt que possible".

M. De Bellefeuille, membre

du comité consultatif spécial sur le référendum, rattaché au ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin, a indiqué que, pour sa part, il favorisait le prin-

temps 1979 pour la tenue du référendum, si l'élection fédérale a lieu à l'automne. Le député des Deux-Montagnes a précisé que les membres du comité ont le sentiment que le référendum doit être tenu sans délai indu.

"Nous discutons du meilleur moment pour tenir le référendum et élaborons

notre stratégie en tenant compte des événements", a conclu M. de Bellefeuille.

La reine ne se prononcera pas sur la polémique entourant son discours

ST. JOHN, Terre-Neuve (D'après PC) — La traduction anglaise d'un passage en français du discours que la reine Elizabeth d'Angleterre a prononcé à un dîner officiel, jeudi soir à Saint-Jean, au cours de sa visite à Terre-Neuve souleva une polémique au Canada.

Les journalistes francophones se plaignent que dans sa version en anglais, le gouvernement canadien fait dire à la souveraine plus qu'elle n'a dit en réalité en faveur du maintien de l'unité du pays.

C'est un sujet délicat en raison des intentions séparatistes du gouvernement du Québec.

Dans un français que les francophones ont jugé un peu "maladroit" et contenant des erreurs de syntaxe, la reine a déclaré: "En 1967, je suis venue au Canada participer à votre fête du centenaire. Au cours des années vous êtes dotés d'une civilisation dont vous pouvez être fiers. Le Canada a toujours assuré à sa population la paix sur ses traditions et ses réalisations intérieures pour garantir son avenir.

"Les Canadiens doivent donc réinventer dans la fidélité les valeurs et les objectifs qui ont présidé à la naissance

Buchanan à Tunis

TUNIS (AFP) — M. Judd Buchanan, ministre canadien des Travaux publics et ministre d'Etat chargé des sciences et de la technologie, a été reçu hier à Tunis par MM. Lassaad Ben Osman, Hassan Belkhouja et Mohamed Mzali, respectivement ministres tunisiens de l'Équipement, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale.

Le ministre canadien, qui effectue actuellement une visite en Tunisie, a indiqué que ces entretiens avaient porté sur la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine agricole et au sujet de la construction du barrage de Sidi Saad (dans la région de Kairouan), dont la première pierre sera posée aujourd'hui.

du Canada s'ils veulent renforcer leur vouloir vivre collectif et assurer à leur pays un avenir à la mesure de leurs espoirs."

Mais dans la version du gouvernement fédéral, le dernier paragraphe devient (en anglais): Aujourd'hui les Canadiens de toutes les provinces doivent être convaincus que leur avenir en tant que nation dépend de la mesure où ils continueront à croire qu'il est de leur meilleur intérêt de maintenir et développer l'union canadienne.

La souveraine a été informée de la controverse relative aux derniers passages de son texte. Un porte-parole de la tournée royale a toutefois fait savoir qu'aucun commentaire ne serait formulé à ce sujet.

Les bureaux du premier ministre Pierre Trudeau n'ont pas commenté non plus les différences marquées entre le texte français et sa traduction anglaise. Les dirigeants canadiens se sont contentés d'inviter les journalistes à s'enquérir auprès du porte-parole de la tournée royale, qui, pour sa part, se refuse à tout commentaire.

A Londres

A Londres, l'envoyé spécial du Daily Mirror a fait la une de son journal en titrant "Trudeau snobe la reine". Dans un article publié sur trois colonnes, il affirme en effet que le chef du gouvernement canadien "se fait bronzer alors que débute la tournée royale."

"La reine a été remarquablement snobée par le premier ministre Pierre Trudeau du Canada", affirme-t-il. "Les royalistes canadiens en colère croient que M. Trudeau aurait dû se rendre disponible pour accueillir la reine et le prince Philip, au début de la tournée royale."

"M. Trudeau a plutôt préféré se faire bronzer sur une plage de la Méditerranée et se faire remplacer par le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson.

"Son comportement a déclenché la colère de nombreux Canadiens."

Nulle part, dans son reportage, le journaliste ne précise que la reine fut accueillie par le gouverneur général Jules Léger.

M. Trudeau, affirme le Daily Mirror, "est connu pour son peu d'enthousiasme à l'égard de la monarchie et a apparemment décidé de poursuivre ses vacances au Maroc plutôt que de retourner au Canada pour y accueillir le couple royal."

Le journal ajoute que "la puissante Monarchist League of Canada" a déjà manifesté sa désapprobation. "Un porte-parole de cette organisation, Mme Barlow, épouse d'origine britannique de sir Christopher Barlow, aurait déclaré: "Il (Trudeau) aurait sacrément mieux fait de revenir".

"Cela s'inscrit toutefois dans ses plans en vue de miner la cause de la monarchie."

Un porte-parole du palais de Buckingham a déclaré: "La reine n'en a pas été offensée."

Le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a déclaré pour sa part que le gouvernement fédéral n'avait pas eu l'intention de publier des versions différentes, en français et en anglais, des allusions de la Reine à l'unité nationale.

M. Jamieson a déclaré aux reporters qui suivent la visite royale que les fonctionnaires du gouvernement fédéral lui ont dit que la traduction était "défendable" mais qu'on pouvait lui donner plus d'une interprétation.

Les textes français et anglais du discours de la Reine

ont l'oeuvre de fonctionnaires fédéraux.

M. Jamieson dit que l'on aurait peut-être pu vérifier davantage les deux textes, mais qu'après tout il n'y a pas dans tout cela de quoi fouetter un chat.

Hier matin, la souveraine, la princesse Philip et leur fils Edward, âgé de 14 ans, se sont rendus de Saint-Jean à Deer Lake et à Corner Brook dans la troisième journée de leur visite de 12 jours au Canada.

Le couple royal devait quitter Terre-Neuve hier pour Regina et se rendre dans quelques centres de la Saskatchewan et de l'Alberta avant d'inaugurer les Jeux du Commonwealth à Edmonton le 3 août.

PROTECTION CONTRE LE VOL

Détecteur résidentiel et commercial
Système sans fil (approuvé)



PROTECTION DES MEUBLES inc.

Pour renseignements: Québec: 653-6244 Chicoutimi: 542-2138

Prix \$349⁰⁰

Aucune n'est plus faible.

Médaille Ultra Douce
25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

norman
lundi
31 juillet seulement
nos
quatre magasins
fermeront à
16h00
pour fins d'inventaire
Nous nous excusons
pour ce contretemps

• Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys, Galeries Chagnon •